

## Rapport de présentation des budgets primitifs de l'exercice 2026 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS  
tél. 02 41 95 31 74

contact@valleesduhautanjou.fr  
[www.valleesduhautanjou.fr](http://www.valleesduhautanjou.fr)

## Sommaire

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>p. 3</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : LE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>p. 4</b>
1. La section de fonctionnement	p. 4
1.a. Vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2026	p. 4
1.b. Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2026	p. 5
1.c. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2026	p. 9
1.d. L'épargne brute en 2026	p. 15
1.e. Emplois, effectifs et charges de personnel en 2026	p. 16
2. La section d'investissement	p. 21
2.a. Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2026	p. 21
2.b. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2026	p. 23
2.c. Structure et gestion de la dette	p. 26
2.d. La politique pluriannuelle d'investissement	p. 28
3. Vues d'ensemble des sections	p. 30
<b>SECONDE PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>p. 32</b>
1. Le budget annexe Immobilier d'entreprises	p. 32
2. Le budget annexe Zones d'activités économiques	p. 37
3. Le budget annexe Assainissement	p. 41

# PRÉAMBULE

Le budget est un document prévisionnel où figure la totalité des recettes et des dépenses de l'exercice, c'est-à-dire celles votées pour l'année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement permettant l'inscription des prévisions et des autorisations des dépenses ainsi que des recettes de l'exercice. Le code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel les collectivités doivent évaluer les recettes et les dépenses de façon sincère.

Le budget primitif est élaboré et voté selon un calendrier fixé par la loi : (i) le conseil communautaire doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif ; (ii) le budget primitif doit être adopté par le conseil communautaire avant le 15 avril de son année d'exécution (cette date limite s'appliquant aussi au vote des taux des taxes directes locales).

S'agissant de l'exercice 2026, il convient de préciser que la Communauté de communes compte, outre le budget principal, trois budgets annexes :

- budget annexe Immobilier d'entreprises (régé par la nomenclature M57) ;
- budget annexe Zones d'activités économiques (régé par la nomenclature M57) ;
- budget annexe Assainissement (régé par la nomenclature M49).

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 5 mars 2026 (i) d'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2026, (ii) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire :

- budget primitif du budget principal ;
- budget primitif du budget annexe Immobilier d'entreprises ;
- budget primitif du budget annexe Zones d'activités économiques ;
- budget primitif du budget annexe Assainissement.

# PREMIÈRE PARTIE : LE BUDGET PRINCIPAL

## 1. La section de fonctionnement

### **a. Vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2026**

La Communauté de communes est tenue de **voter en 2026 les taux communautaires de :**

- la **taxe foncière sur les propriétés bâties** et la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** ;
- la **taxe d'habitation** (au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) ;
- la **cotisation foncière des entreprises** (CFE).

Depuis la création de la CCVHA, c'est-à-dire depuis 2017, ces taux n'ont connu aucune variation hormis en 2022 (relèvement des taux pour les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises, dans un objectif de consolidation de l'épargne brute et de préservation de la capacité à investir de la collectivité).

**À l'instar des exercices 2023, 2024 et 2025, dans une perspective de stabilité fiscale, il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 5 mars 2026 de reconduire pour 2026 l'ensemble des taux communautaires à l'identique :**

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **3,85%** ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **2,12%** ;
- taxe d'habitation : **8,42%** ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : **22,75%**.

À titre indicatif, ces différentes taxes ont généré durant l'exercice 2025 les recettes suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 141 400 € ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 110 500 € ;
- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49 600 € ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 167 800 € ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 1 487 300 €.

## b. Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2026

### Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 25 420 K€.**

**Les ressources fiscales et autres ressources assimilées (chapitre 73 hors attribution de compensation)** constituent en 2026, à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 8 820 K€. Il convient de rappeler que le budget primitif de l'exercice 2026 se fonde sur une hypothèse de **reconduction de l'ensemble des taux d'imposition communautaires à l'identique, dans une perspective de stabilité fiscale.** Parallèlement, compte-tenu du contexte général incertain, il a été décidé par prudence de reconduire les montants réellement perçus durant l'exercice 2025 :

- les ressources fiscales « ménages »<sup>1</sup> : 4 486 K€ ;
- les ressources fiscales « économiques »<sup>2</sup> : 3 406 K€ ;
- le FPIC<sup>3</sup> (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 698 K€ ;
- la taxe dite GEMAPI<sup>4</sup> : 196 K€ ;
- le reversement du prélèvement État sur le produit brut des jeux hippiques : 35 K€.

**L'attribution de compensation (compte 73211)** constitue en 2026 le second poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 8 530 K€. Il convient toutefois de souligner que la refacturation des services mutualisés (c'est-à-dire la refacturation auprès des communes adhérentes au schéma de mutualisation de leurs frais de personnel ainsi que des services communs centraux) représente près de 93 % du montant de l'attribution de compensation (7 916 K € sur 8 530 K €).

Attribution de compensation (AC) pour la section de fonctionnement [ en €]	Budget primitif 2026
AC hors refacturation des services mutualisés et régularisations (composantes 1, 2, 3) <sup>5</sup>	+ 643 760 €
Refacturation des services mutualisés (composante 4)	+ 7 915 616 €
Régularisations de l'exercice précédent (composante 5)	- 29 181 €
<b>Total de l'attribution de compensation (AC)</b>	<b>8 530 195 €</b>

<sup>1</sup> Les ressources fiscales « ménages » regroupent la fraction de TVA visant à compenser l'ex taxé d'habitation sur les résidences principales (3 017 K€), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (168 K€), l'ensemble des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que la taxe additionnelle (1 302 K€).

<sup>2</sup> Les ressources fiscales « économiques » regroupent la cotisation foncière des entreprises (CFE) (1 487 €), les allocations compensatrices versées par l'État au titre de l'ex CVAE (1 346 K€), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (316 K€) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (257 K€).

<sup>3</sup> Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

<sup>4</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

<sup>5</sup> Agrégation des trois premières composantes de l'attribution de compensation, en l'occurrence l'attribution de compensation dite « historique » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (1<sup>ère</sup> composante), les charges transférées par les communes à la CCVHA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (2<sup>ème</sup> composante) et les reversements de fiscalité (3<sup>ème</sup> composante).

**Les produits des domaines, services et ventes (chapitre 70)** constituent en 2026 le troisième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 039 K€. Figurent parmi les recettes inscrites à ce chapitre :

- les redevances d'enlèvement des ordures ménagères<sup>6</sup> : 3 230 K€ ;
- les remboursements par le budget annexe Assainissement ainsi que par le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du personnel communautaire mis à disposition auprès de ces derniers : 440 K€ ;
- les redevances versées par les habitants dans le cadre des services affectés à l'accueil enfance : 215 K€ ;
- les remboursements par les communes et autres partenaires des charges et des frais liés à l'occupation / utilisation de bâtiments ou d'équipements communautaires : 118 K€ ;
- les autres produits : 36 K€.

**Les dotations, allocations et participations (chapitre 74)** constituent en 2026 le quatrième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 643 K€. Elles se répartissent comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 2 135 K€ ;
- les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des pertes de recettes liées à la CFE et aux taxes foncières : 898 K€ ;
- les subventions et participations versées par l'État, les collectivités et les autres partenaires (CAF, MSA, etc.) : 481 K€ ;
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 130 K€.

**Les autres recettes** constituent en 2026 le cinquième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 388 K€ ; y figurent :

- les atténuations de charges<sup>7</sup> : 138 K€ ;
- les revenus issus de la location d'immeubles communautaires : 145 K€ ;
- les produits financiers<sup>8</sup> : 105 K€.

---

<sup>6</sup> Cette recette s'équilibre en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ».

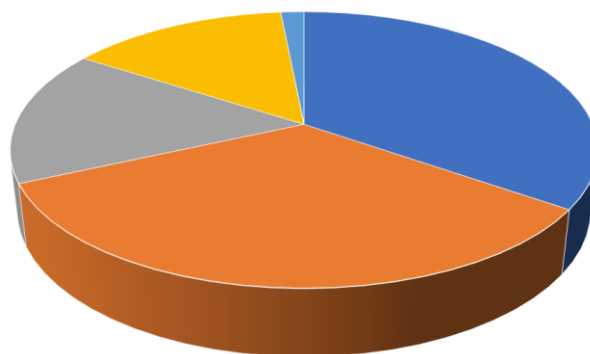
<sup>7</sup> Les atténuations de charges regroupent les recettes liées à divers remboursements telles que le versement des indemnités journalières de sécurité sociale, des assurances du personnel, etc.

<sup>8</sup> Produits financiers générés par les placements sur les comptes à terme ouverts auprès du trésor public à la suite de la cession des pôles et maisons de santé.

**En résumé : progression des recettes réelles de fonctionnement entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026 de + 584 K€ (+ 2,4%) avec pour principales variations :**

- **attribution de compensation : + 224 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés, et notamment des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- **dotations, allocations et participations : + 199 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant de la dotation d'intercommunalité, première composante de la dotation globale de fonctionnement (+ 121 K€) ainsi qu'à la progression du montant des allocations compensatrices versées par l'État au titre des pertes de recettes en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxes foncières (+ 99 K€) ;
- **ressources fiscales et autres ressources assimilées : + 152 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression des montants des taxes foncières (+ 54 K€), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) (+ 47 K€), des allocations compensatrices versées par l'État au titre de l'ex CVAE (+ 43 K€) et de la fraction de TVA visant à compenser l'ex taxe d'habitation sur les résidences principales (+ 34 K€) ;
- **produits financiers, spécifiques et reprises : + 105 K€** : augmentation liée à l'inscription à partir de 2026 des produits financiers générés par les placements sur les comptes à terme ouverts auprès du trésor public à la suite de la cession des pôles et maisons de santé.

Recettes réelles de fonctionnement [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
Atténuations de charges [chap. 013]	179	138
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	4 094	4 039
Ressources fiscales et autres ressources assimilées [chap. 73 hors cpte 73211]	8 668	8 820
Attribution de compensation [cpte 73211]	8 306	8 530
Dotations, allocations et participations [chap. 74]	3 445	3 643
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	145	145
Produits financiers [chap. 76], spécifiques [chap. 77] et reprises [chap. 68]	0	105
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>24 836</b>	<b>25 420</b>



- Ressources fiscales et autres ressources assimilées
- Attribution de compensation
- Produits des domaines, services et ventes
- Dotations, allocations et participations
- Autres recettes

## Focus sur les attributions de compensation

Lors de sa réunion en date du 8 janvier 2026, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est prononcée sur les montants prévisionnels de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2026, montants soumis à l'approbation du conseil communautaire lors de sa séance du 15 janvier 2026

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'attribution de compensation (AC) se décompose comme suit :

- 1<sup>ère</sup> composante : l'attribution de compensation dite « historique » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- 2<sup>nd</sup>e composante : les charges transférées par les communes à la CCVHA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- 3<sup>ème</sup> composante : les reversements de fiscalité ;
- 4<sup>ème</sup> composante : la refacturation des services mutualisés ;
- 5<sup>ème</sup> composante : les régularisations de l'exercice N-1.

Synthèse de l'attribution de compensation / Section de fonctionnement							
Montants prévisionnels de l'AC pour l'exercice 2026							
Communes	1 <sup>ère</sup> composante : AC « historique » au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	2 <sup>nd</sup> e composante : Charges transférées à compter de 2017	3 <sup>ème</sup> composante : Reversements de fiscalité	SOUS-TOTAL : AC hors schéma de mutualisation et régularisations	4 <sup>ème</sup> composante : Refacturation des services mutualisés	5 <sup>ème</sup> composante : Régularisations de l'exercice N-1	TOTAL
Bécon-les-Granits	232 393 €	- 136 705 €	- 142 140 €	- 46 452 €	0 €	0 €	- 46 452 €
Chambellay	- 33 827 €	- 3 208 €	12 903 €	- 24 132 €	- 120 379 €	2 242 €	- 142 269 €
Chenillé-Champteussé	- 30 228 €	- 3 839 €	51 365 €	17 298 €	- 169 001 €	- 1 896 €	- 153 599 €
Erdre-en-Anjou	109 201 €	- 139 964 €	53 194 €	22 431 €	- 2 834 035 €	- 1 439 €	- 2 813 043 €
Grez-Neuville	- 99 790 €	- 39 407 €	38 971 €	- 100 226 €	- 581 177 €	- 952 €	- 682 355 €
Les Hauts-d'Anjou	- 174 073 €	- 263 117 €	- 76 705 €	- 513 895 €	0 €	0 €	- 513 895 €
La Jaille-Yvon	- 29 644 €	- 2 865 €	26 342 €	- 6 167 €	- 96 926 €	171 €	- 102 922 €
Juvardeil	- 64 280 €	- 12 979 €	- 1 801 €	- 79 060 €	0 €	0 €	- 79 060 €
Le Lion-d'Angers	197 151 €	- 61 069 €	198 456 €	334 538 €	- 2 036 477 €	8 616 €	- 1 693 323 €
Miré	54 759 €	- 24 720 €	- 5 304 €	24 735 €	- 397 436 €	11 130 €	- 361 571 €
Montreuil-sur-Maine	- 49 769 €	- 6 260 €	17 000 €	- 39 029 €	- 267 456 €	1 392 €	- 305 093 €
Saint-Augustin-des-Bois	156 552 €	- 67 689 €	- 54 298 €	34 565 €	- 562 976 €	555 €	- 527 856 €
Sceaux-d'Anjou	- 59 341 €	- 13 738 €	25 174 €	- 47 905 €	- 444 374 €	5 458 €	- 486 821 €
Thorigné-d'Anjou	- 51 814 €	- 13 079 €	30 471 €	- 34 422 €	- 405 379 €	3 904 €	- 435 897 €
Val d'Erdre-Auxence	294 493 €	- 326 349 €	- 154 183 €	- 186 039 €	0 €	0 €	- 186 039 €
<b>TOTAL</b>	<b>451 783 €</b>	<b>- 1 114 988 €</b>	<b>19 445 €</b>	<b>- 643 760 €</b>	<b>- 7 915 616 €</b>	<b>29 181 €</b>	<b>- 8 530 195 €</b>

« + » : flux en faveur des communes ; « - » : flux en faveur de la Communauté de communes.

## c. Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2026

### *Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement*

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 23 436 K€.**

**Les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (une fraction du chapitre 012)** constituent en 2026 le premier de poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 7 452 K€. Il convient de rappeler leur refacturation aux communes concernées via l'attribution de compensation.

**Les atténuations de produits (chapitre 014)** constituent en 2026 le second poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 263 K€. Figurent parmi les dépenses inscrites à ce chapitre :

- le reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères<sup>9</sup> : 3 230 K€ ;
- le prélèvement FNGIR<sup>10</sup> : 1 028 K€ ;
- les autres atténuations de produits : 5 K€.

**Les charges de personnel de la Communauté de communes (une fraction du chapitre 012)** constituent en 2026 le troisième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 066 K€.

**Les charges de gestion courante (chapitre 65)**, qui regroupent les dépenses d'intervention de la Communauté de communes telles que notamment les subventions et contributions versées aux organismes tiers, constituent en 2026 le quatrième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 831 K€. Figurent parmi les dépenses inscrites à ce chapitre :

- les contributions versées au PETR du segréen, au SDIS en vue du fonctionnement des centres de secours implantés sur le territoire, aux syndicats mixtes des bassins versants, etc. (compte 655) : 1 971 K€ ;
- les subventions de fonctionnement versées aux associations et structures partenaires en vue de la gestion des services affectés à l'accueil petite enfance-enfance, au centre intercommunal d'action sociale, aux partenaires et associations culturels, etc. (compte 657) : 1 310 K€ ;
- les indemnités, frais de mission et de formation des élus (compte 653) : 203 K€ ;
- les autres dépenses : 348 K€.

---

<sup>9</sup> Cette dépense s'équilibre en recettes avec le compte 70611 « Redevances ordures ménagères ».

<sup>10</sup> Une fraction de cette dépense, correspondant aux prélèvements dus par les communes, est compensée en recettes via l'attribution de compensation.

**Les services extérieurs (chapitres 61 et 62)** constituent en 2026 le cinquième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 140 K€. Sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs dans le cadre de l'exercice de compétences communautaires (que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, de prestations de conseil, etc.). Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- services extérieurs dans le cadre de l'entretien de la voirie, des sentiers et du matériel roulant : 1 005 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de la politique petite enfance-enfance-jeunesse & numérique scolaire : 428 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'entretien des bâtiments et équipements communautaires : 328 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre des systèmes d'information : 346 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de la politique d'action culturelle et de lecture publique : 213 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'administration générale : 164 K€.

**Les achats (chapitre 60)** constituent en 2026 le sixième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 628 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- dépenses liées à la consommation d'électricité au sein des bâtiments et installations communautaires : 165 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition de fournitures de voirie (matériaux tels que sable, gravillons, etc. destinés aux travaux de reprofilage et de gravillonnage réalisés en régie) : 101 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition des collections pour le réseau des bibliothèques à gestion intercommunale ou à gestion intercommunale avec association conventionnée : 82 K€ ;
- dépenses liées à la consommation de gaz et de granulés bois pour les bâtiments et installations communautaires : 70 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition de carburant pour le parc de matériel roulant et de véhicules : 60 K€.

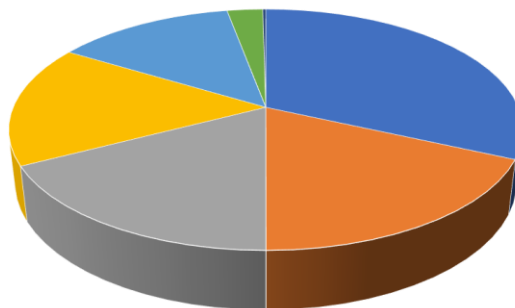
**Les chapitres 66 « Charges financières », 67 « Charges spécifiques » et 68 « Dotations aux amortissements et provisions »** regroupent les dépenses dites financières (intérêts de emprunts contractés), les dépenses dites exceptionnelles, les provisions pour « créances douteuses », etc. Ces dépenses sont estimées à 32 K€ dans le cadre du budget primitif 2026.

**Le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés »** regroupe les dépenses liées au paiement notamment de la taxe foncière par la Communauté de communes au titre de son patrimoine immobilier. Ces dépenses sont estimées à 22 K€ dans le cadre du budget primitif 2026.

**En résumé : exception faite des charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, stabilité des dépenses réelles de fonctionnement entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026 (+ 13 K€ soit + 0,1%), traduisant une réelle maîtrise de ces dernières :**

- autres charges de gestion courante : + 68 K€ soit + 1,8% ;
- charges de personnel de la Communauté de communes : + 19 K€ soit + 0,5% ;
- atténuation de produits : + 15 K€ soit + 0,4% ;
- achats : + 4 K€ soit + 0,6% ;
- impôts et taxes : + 0 K€ soit + 0,0% ;
- services extérieurs : - 65 K€ soit - 2,0% ;
- charges financières, spécifiques et dotations : - 28 K€ soit - 47,0 %.

Dépenses réelles de fonctionnement [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
Achats [chap. 60]	625	628
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	3 205	3 140
Impôts et taxes [chap. 63]	22	22
Charges de personnel [chap. 012] ( <i>Communauté de communes</i> )	4 047	4 066
Atténuations de produits [chap. 014]	4 248	4 263
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 763	3 831
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67] et dotat° [chap. 68]	60	32
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>	<b>15 970</b>	<b>15 983</b>
Charges de personnel [chap. 012] ( <i>Communes du schéma de mut.</i> )	7 239	7 452
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>23 208</b>	<b>23 436</b>

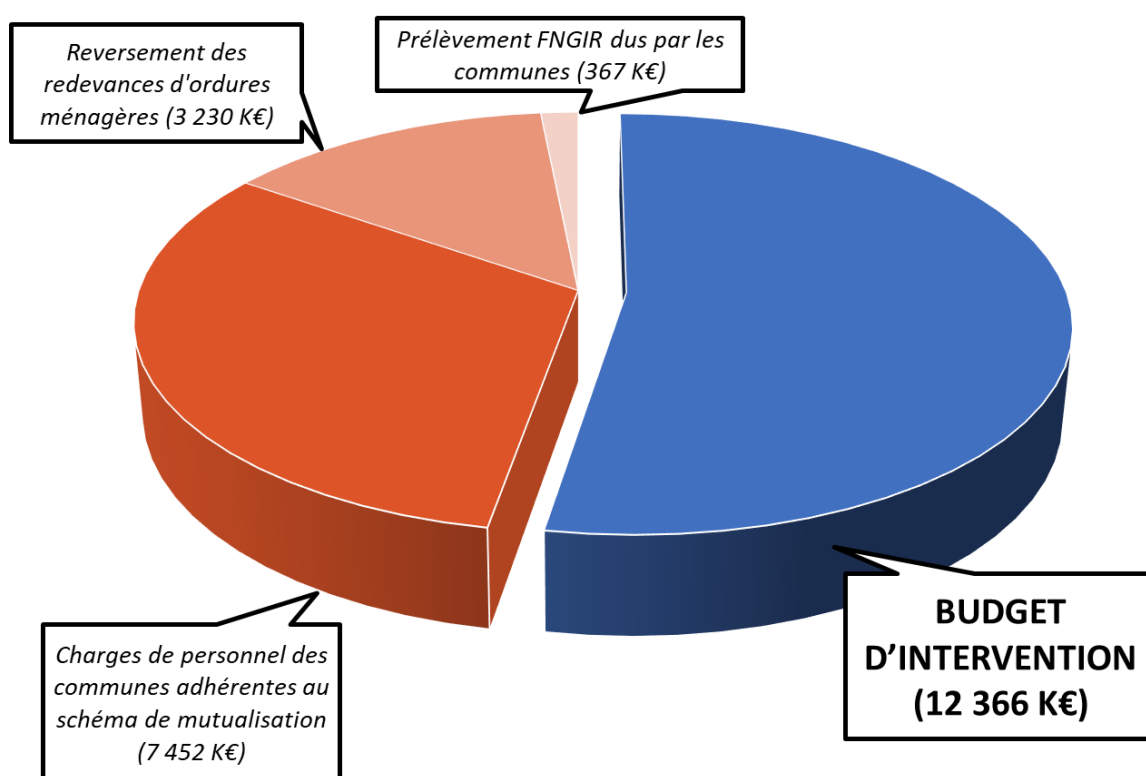


- Charges de personnel des communes du schéma
- Atténuations de produits
- Charges de personnel de la Communauté de communes
- Charges de gestion courante
- Services extérieurs
- Achats
- Autres dépenses

## Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement est estimé dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2026 à 12 366 K€.**

Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors comptes 675, 676 & chapitre 68) [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
Dépenses réelles de fonctionnement	23 188	23 416
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 7 239	- 7 452
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 3 215	- 3 230
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 367	- 367
<b>= budget d'intervention de la Communauté de communes</b>	<b>12 368</b>	<b>12 366</b>



Le budget d'intervention communautaire en fonctionnement est ainsi quasiment stable (- 2 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2025).

Hors ressources humaines, les dix principaux budgets d'intervention communautaire en termes de dépenses réelles de fonctionnement peuvent être estimés comme suit pour le budget primitif de l'exercice 2026 :

1. **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport et numérique scolaire** (ensemble des services liés à la politique petite enfance, enfance, jeunesse et numérique scolaire) : 1 413 K€, soit + 94 K€ (+ 7,1%) par rapport au budget primitif de l'exercice 2025 ; cette augmentation porte non seulement sur le secteur « petite enfance » (+ 46 K€, cet accroissement étant principalement lié à la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement multi-accueil des Hauts-d'Anjou) mais également sur le secteur « enfance et jeunesse » (+ 48 K€, cet accroissement étant lié à la mise en œuvre du projet « inclusion », l'extension de l'ALSH adolescents du Lion d'Angers, la reprise en régie de l'ALSH adolescents de Val d'Erdre-Auxence ainsi que le déploiement en année pleine de la maison des adolescents) ;
2. **budget Voirie** (entretien et gestion courante de la voirie, des sentiers et du matériel roulant) : 1 218 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2025 ;
3. **budget Financement du PETR du Segréen** (contribution proprement dite versée au PETR du Segréen et celle au titre des interventions en milieu scolaire) : 928 K€, soit - 14 K€ (- 1,5%) ; il convient de noter que les prévisions budgétaires établies lors de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2025 ont été légèrement surestimées ;
4. **budget Administration générale et systèmes d'information** : 836 K€, soit - 42 K€ (- 4,7%) par rapport au budget primitif de l'exercice 2025 ; cette diminution porte non seulement sur le secteur « administration générale » (- 13K€) mais également sur le secteur « systèmes d'information » (- 29 K€, cette diminution étant prévue lors de la mise en œuvre du nouveau marché pluriannuel « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des systèmes d'information ») ;
5. **budget Contribution versée au SDIS** en vue du fonctionnement des centres de secours et d'incendie implantés sur le territoire : 742 K€, soit + 10 K€ (+ 1,4%) par rapport au budget primitif de l'exercice 2025 ;
6. **budget Bâtiments** (entretien et gestion courante de l'ensemble des bâtiments communautaires) : 591 K€, soit - 32 K€ (- 5,2%) par rapport au budget primitif de l'exercice 2025 ; cette diminution s'explique essentiellement par la souscription en 2025 d'assurances TRC et dommage ouvrage dans le cadre de la construction des équipements France services et multi-accueil des Hauts-d'Anjou, souscription qu'il n'y a plus lieu de maintenir dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026 ;
7. **budget Environnement, mobilités et SIG** (actions au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, de la GEMAPI, du SIG et des mobilités) : 443 K€, soit + 34 K€ (+ 8,4%) ; cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription au budget primitif de l'exercice de 2026 d'une enveloppe de 50 K€ en vue de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde ;
8. **budget Action culturelle et lecture publique** (prestations conduites au titre de l'action culturelle et de la lecture publique, hors actions menées par le PETR du Segréen) : 327 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2025 ;

9. **budget Habitat** (actions de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov', du dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant et gestion externalisée des aires d'accueil des gens du voyage) : 188 K€, soit + 15 K€ (+ 8,3%) ; cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement de l'enveloppe dédiée à la mise en œuvre de l'hébergement temporaire chez l'habitant ainsi que par l'adhésion de la Communauté de communes au centre régional d'études pour l'habitat de l'ouest (CREHA Ouest) ;
10. **budget Solidarités**, en l'occurrence subvention versée auprès du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) : 154 K€, soit - 74 K€ (- 32,5%) ; cette diminution s'explique par le fait que la coordination et l'animation des France services ne relève plus à compter de 2026 du CIAS mais de la Communauté de communes proprement dite.

Dix principaux budgets d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors ressources humaines) (hors comptes 675, 676 & chapitre 68) [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
1. Budget Petite enfance, enfance, jeunesse & numérique scolaire	1 319	1 413
2. Budget Voirie	1 220	1 218
3. Budget Financement du PETR du Segréen	942	928
4. Budget Administration générale & systèmes d'information	877	836
5. Budget Contribution versée au SDIS	732	742
6. Budget Bâtiments	623	591
7. Budget Environnement, mobilités & SIG	409	443
8. Budget Action culturelle & lecture publique	326	327
9. Budget Habitat	174	188
10. Budget Solidarités	228	154

**En résumé : stabilité du budget d'intervention communautaire en fonctionnement entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026 (- 2 K€).**

#### d. L'épargne brute en 2026

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, l'épargne brute s'élève à 2 005 K€, soit à un niveau supérieur à celui escompté lors de la préparation du budget primitif de l'exercice 2025.

<b>Épargne brute [en €]</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Budget primitif 2026</b>
I. Recettes réelles hors 775, 776 & chapitre 78	24 836 066 €	25 420 104 €
II. Dépenses réelles hors 675, 676 et chapitre 68	23 188 329 €	23 415 505 €
<b>Épargne brute [I – II]</b>	<b>1 647 737 €</b>	<b>2 004 599 €</b>

## e. Emplois, effectifs et charges de personnel en 2026

### Préambule

La Communauté de communes a adopté un **schéma de mutualisation** intégrant, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, onze de ses quinze communes membres.

Communes adhérentes au schéma de mutualisation	Date d'adhésion au schéma de mutualisation
Chambellay	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Chenillé-Champteussé	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Erdre-en-Anjou	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Grez-Neuville	1 <sup>er</sup> janvier 2016
La Jaille-Yvon	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Le Lion-d'Angers	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Miré	1 <sup>er</sup> juillet 2019 / 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Montreuil-sur-Maine	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Saint-Augustin-des-Bois	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Sceaux-d'Anjou	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Thorigné-d'Anjou	1 <sup>er</sup> janvier 2016

Le schéma de mutualisation s'est notamment traduit par la **mise en commun de l'ensemble des services fonctionnels et opérationnels des douze collectivités concernées**, tous les agents de ces dernières appartenant ainsi à un service commun.

Trois catégories de services communs peuvent être distinguées :

1. les **services communs déconcentrés** (SCD), en l'occurrence les services opérationnels assurant la mise en œuvre des compétences communales, placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire ;
2. les **services communs centraux** (SCC), en l'occurrence les services « ressources humaines », « comptabilité-finances », « achats-marchés », « infogérance des systèmes d'information » et « communication », tous placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la CCVHA ;
3. les **autres services communs**, en l'occurrence les services opérationnels assurant la mise en œuvre des compétences communautaires, placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la CCVHA.

Dans le présent rapport, les services de la première catégorie sont désignés sous le vocable de **services des communes adhérentes au schéma de mutualisation**, ceux relevant des seconde et troisième catégories (dont les agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président) sous le vocable de **services de la Communauté de communes**.

## *Perspectives 2026 en matière d'évolution de la structure des emplois permanents*

Au 31 décembre 2025, sont inscrits au tableau des emplois et des effectifs permanents **268,63 emplois permanents en équivalent temps plein (ETP)** :

- dont **183,03 ETP** affectés aux **services des communes adhérentes au schéma de mutualisation** ;
- dont **85,60 ETP** affectés aux **services de la Communauté de communes**.

**S'agissant des services de la Communauté de communes**, sont prévues en 2026 :

- la suppression de trois emplois permanents (- 3,00 ETP) :
  - suppression d'un emploi (- 1,00 ETP) de responsable du service Commande publique (services administratifs / Commande publique) : cette suppression est rendue possible par la structuration et la consolidation du service Commande publique et des process associés au cours des derniers exercices ;
  - suppression de deux emplois (- 2,00 ETP) de gestionnaires comptables (services administratifs / Comptabilité) : cette suppression est rendue possible par la structuration et la consolidation du service Comptabilité et des process associés au cours des derniers exercices ;
- la création d'un emploi permanent (+ 1,00 ETP) :
  - création d'un emploi (+ 1,00 ETP) d'agent d'exploitation (services techniques / Eau & assainissement) : cette création s'inscrit dans le cadre de la structuration du service qui a débuté en 2025 et entre en 2026 dans sa seconde phase ; pour rappel, en 2025 (phase 1), deux emplois d'agents d'exploitation ont été créés afin de remplacer les agents municipaux qui assuraient jusqu'à présent l'exploitation d'un certain nombre de stations (fin des conventions opérationnelles avec les communes) ; est prévue en 2026 (phase 2) la création d'un troisième emploi, comme évoqué initialement, afin de pouvoir réintégrer en régie un certain nombre de missions jusqu'alors confiées à des prestataires extérieurs (fin de contrats de prestations de services).

Par conséquent, au 31 décembre 2026, les services de la Communauté de communes devraient compter 83,60 emplois permanents en ETP.

<b>Emplois permanents inscrits au tableau des emplois et des effectifs permanents au 31 décembre / Services de la Communauté de communes<sup>11</sup> [en équivalent temps plein (ETP)]</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Budget primitif 2026</b>
<b>Services à la population</b>	<b>39,10</b>	<b>39,10</b>
- <i>Dont Direction</i>	1,00	1,00
- <i>Dont Enfance &amp; jeunesse</i>	21,52	21,52
- <i>Dont Solidarités &amp; CIAS</i>	7,58	7,58
- <i>Dont Lecture publique &amp; Action culturelle</i>	9,00	9,00
<b>Services techniques</b>	<b>20,00</b>	<b>21,00</b>
- <i>Dont Direction, assistance administrative &amp; Bâtiments</i>	4,00	4,00
- <i>Dont Voirie</i>	10,00	10,00
- <i>Dont Eau &amp; assainissement</i>	6,00	7,00
<b>Services de l'aménagement</b>	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>
<b>Services administratifs</b>	<b>19,50</b>	<b>16,50</b>
- <i>Dont Direction générale</i>	1,00	1,00
- <i>Dont Ressources humaines</i>	5,00	5,00
- <i>Dont Comptabilité</i>	5,50	3,50
- <i>Dont Commande publique</i>	3,00	2,00
- <i>Dont Administration générale</i>	2,50	2,50
- <i>Dont Communication</i>	2,50	2,50
<b>Total</b>	<b>85,60</b>	<b>83,60</b>

<sup>11</sup> C'est-à-dire hors services des communes adhérentes au schéma de mutualisation.

## Perspectives 2026 en matière d'évolution de la masse salariale

En ce qui concerne l'évolution de la masse salariale en 2026, c'est-à-dire des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012), il convient tout d'abord de rappeler en préambule que doivent être distinguées :

- les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (refacturées aux communes concernées via l'attribution de compensation), estimées à 7 452 K€ dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2026 ;
- les charges de personnel de la Communauté de communes proprement dites, estimées à 4 066 K€ dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2026.

S'agissant des seules charges de personnel de la Communauté de communes, elles devraient donc s'élever à 4 066 K€ en 2026, soit une augmentation de 19 K€ (+ 0,5%) par rapport au montant inscrit au budget primitif de l'exercice 2025 (4 047 K€). Cette augmentation quasi nulle traduit la politique de maîtrise de ses effectifs conduite par la Communauté de communes.

Évolution des charges de personnel des services de la Communauté de communes <sup>12</sup> (fraction du chapitre 012) [en €]	Budget primitif 2026
<b>Estimat° de la masse salariale annuelle sur la base des agents présents au 31 décembre 2025</b>	<b>3 630 695 €</b>
Glissement vieillesse technicité 2% (GVT) (incluant une hausse des cotisations CNRACL) [A]	+ 72 614 €
Mesures réglementaires et internes de revalorisation salariale [B]	+ 10 000 €
Mise en place prévoyance et complémentaire santé [C]	+ 15 000 €
<b>Sous-total = A+B+C</b>	<b>3 728 309 €</b>
Recrutements en 2026 de nouveaux agents, des agents saisonniers pour le service Enfance & jeunesse, des commissaires enquêteurs et des artistes et techniciens du spectacle [D]	+ 196 700 €
Remplacements de postes momentanément vacants (congrés maternité, etc.) [E]	+ 20 000 €
Vacances de postes survenant au cours de l'année 2026 [F]	- 40 000 €
<b>Sous-total = A+B+C+D+E+F</b>	<b>3 905 009 €</b>
Remboursement auprès de la commune de Bécon-les-Granits du personnel communal mis à disposition (compte 6215) [G]	+ 16 000 €
Autre personnel extérieur (compte 6218) [H]	+ 300 €
Cotisations assurances dites statutaires (compte 6455) [I]	+ 105 000 €
Cotisations COS / CNAS (compte 6474) [J]	+ 20 000 €
Cotisations médecine du travail (compte 6475) [K]	+ 12 000 €
Cotisations FIPHFP (compte 6478) [L]	+ 8 000 €
<b>Total = A+B+C+D+E+F+G+H+I+J+K+L</b>	<b>4 066 309 €</b>

<sup>12</sup> C'est-à-dire hors services des communes adhérentes au schéma de mutualisation.

**Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 33%) quant à lui reste stable par rapport à l'exercice précédent et continue d'être largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires (44%).**

<b>Ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement [en €]</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Budget primitif 2026</b>
I. Charges de personnel <sup>13</sup>	4 047 140 €	4 066 309 €
II. Budget d'intervent° fonctionnement <sup>14</sup>	12 367 800 €	12 365 879 €
<b>Ratio I / II</b>	<b>33%</b>	<b>33%</b>
<b>Statistiques nationales<sup>15</sup></b>	<b>44%</b>	<b>44%</b>

<sup>13</sup> Dépenses inscrites au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

<sup>14</sup> Budget d'intervention en fonctionnement de la Communauté de communes, calculé en déduisant du montant total des dépenses réelles de fonctionnement (hors comptes 675, 676 et chapitre 68) les dépenses « fléchées et compensées », en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation.

<sup>15</sup> Données Direction générale des collectivités locales (DGCL) « Les collectivités locales en chiffres » : ratio financier 7 des groupements de communes à fiscalité propre 30 000 à 50 000 habitants.

## 2. La section d'investissement

### a. Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2026

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les recettes réelles d'investissement sont estimées à 10 557 K€** (incluant crédits 2026 et les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter).

**S'agissant des recettes d'équipement**, elles sont estimées à 6 195 K€. Elles regroupent l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes, autrement dit :

- les subventions versées par l'État et ses opérateurs : 2 579 K€ (soit 42% des recettes d'équipement) ;
- les subventions versées par le conseil régional des Pays-de-la-Loire : 1 725 K€ (soit 28% des recettes d'équipement) ;
- les subventions versées par le conseil départemental de Maine-et-Loire : 515 K€ (soit 8% des recettes d'équipement) ;
- les participations versées par les communes membres de l'intercommunalité dans le cadre de projets portés par la Communauté de communes : 709 K€ (soit 11% des recettes d'équipement) ;
- l'attribution de compensation versée par les communes pour la section d'investissement : 351 K€ (soit 6% des recettes d'équipement) ;
- les subventions versées par les autres partenaires (CAF, etc.) : 316 K€ (soit 5% des recettes d'équipement).

Ces recettes d'équipement se répartissent comme suit :

- mobilités : 2 420 K€ (soit 39% des recettes d'équipement), dont 1698 K€ dédiés au financement de l'aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon, dont 662 K€ dédiés au financement de l'aménagement des voies cyclables inter-bourgs et dont 60 K€ dédiés au financement des solutions de mobilité alternatives ;
- accueil des gens du voyage : 1 143 K€ (soit 18% des recettes d'équipement) ;
- cohésion territoriale et sociale : 993 K€ (soit 16% des recettes d'équipement), dont 637 K€ dédiés au financement de l'équipement France services des Hauts-d'Anjou ;
- services à la population : 865 K€ (soit 14% des recettes d'équipement), dont 685 K€ dédiés au financement des équipements petite enfance et enfance et dont 180 K€ dédiés au financement du projet numérique dans les établissements scolaires ;
- voirie & eaux pluviales : 444 K€ (soit 7% des recettes d'équipement) ;
- autres : 330 K€ (soit 6% des recettes d'équipement).

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068), à hauteur de 2 145 K€, ainsi qu'au produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), à hauteur de 1 656 K€.

Recettes réelles d'investissement <sup>16</sup> [en K€]	Budget primitif 2026
Recettes d'équipement [chap. 13]	6 195
Recettes financières [chap. 10]	3 801
Recettes d'opérations pour compte de tiers	560
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>10 557</b>

---

<sup>16</sup> Incluant crédits 2026 et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 à reporter.

## b. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2026

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les dépenses réelles d'investissement sont estimées à 13 128 K€** (incluant crédits 2026 et les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter).

**S'agissant des dépenses d'équipement**, elles sont estimées à 12 510 K€. Dédiées à la mise en œuvre du projet de territoire, elles peuvent recouvrir tant des dépenses liées à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements ou infrastructures que des dépenses liées à l'investissement dit courant.

Les dépenses dédiées aux **mobilités** constituent le premier poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 4 893 K€ (39% des dépenses d'équipement) ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- aménagement de la voie verte le long de l'Oudon : 3 512 K€ ;
- aménagement de voies cyclables inter-bourgs (voies Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais et Thorigné-d'Anjou – Le Lion d'Angers) : 1 148 K€
- mise en œuvre d'une ligne de covoiturage structurante, mise en œuvre d'un réseau d'autostop sécurisé et mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos : 233 K€.

Les dépenses dédiées à l'**accueil des gens du voyage** constituent le second poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 822 K€ (soit 15% des dépenses d'équipement).

Les dépenses dédiées à la **voirie & eaux pluviales** constituent le troisième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 812 K€ (14% des dépenses d'équipement) ; parmi ces dépenses figurent :

- investissement consacré aux réseaux et infrastructures dédiés aux eaux pluviales urbaines, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales : 1 003 K€ ;
- investissement courant consacré à la voirie, aux véhicules et au matériel roulant : 600 K€ ;
- frais d'études en vue de l'aménagement de la future rocade est - zone d'activités de la Sablonnière au Lion d'Angers : 207 K€ ;
- construction d'un hangar pour les services techniques communautaires, destiné à accueillir des générateurs photovoltaïques : 1 K€.

Les dépenses dédiées aux **services à la population** constituent le quatrième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 509 K€ (12% des dépenses d'équipement) ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- construction d'équipements petite enfance (multi-accueil aux Hauts-d'Anjou, modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers) : 1 075 K€ ;
- mise en œuvre du projet numérique dans les établissements scolaires : 221 K€ ;
- investissement courant consacré aux services affectés à l'accueil petite enfance-enfance-jeunesse et aux sports, équipement des bibliothèques : 213 K€.

Les dépenses dédiées à la **cohésion territoriale et sociale**, et à ce titre à la construction du nouvel équipement France services des Hauts-d'Anjou ainsi que la mise en œuvre d'un France

service hors les murs, constituent le cinquième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 208 K€ (10% des dépenses d'équipement).

Les dépenses dédiées à l'**urbanisme, habitat & logement** constituent le sixième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 629 K€ (soit 5% des dépenses d'équipement) ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, et notamment l'étude et la programmation environnementale (incluant inventaire des zones humides, état initial de l'environnement et évaluation environnementale), évolution des documents d'urbanisme communaux dans l'attente de l'élaboration du PLUi : 568 K€ ;
- développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat : 61 K€.

Les dépenses dédiées à la **protection de l'environnement & transition énergétique** constituent le septième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 265 K€ (2% des dépenses d'équipement) ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- création d'une dorsale biogazière : 150 K€ ;
- mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères : 77 K€ ;
- protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles : 18 K€ ;
- mise en œuvre de programmes de soutien aux énergies renouvelables : 20 K€.

Les dépenses d'**investissement courant consacré à l'entretien courant des bâtiments et à l'administration** constituent le huitième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 238 K€ (2% des dépenses d'équipement).

Les dépenses dédiées au **développement économique et touristique** constituent le neuvième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 133 K€ (1% des dépenses d'équipement) : partenariat avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand, cogestion avec la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe du bateau La Gogane, aménagement des sentiers et boucles équestres, etc.

Répartition des dépenses d'équipement <sup>17</sup> [en K€]	Budget primitif 2026
Urbanisme, habitat & logement	629
Accueil des gens du voyage	1 822
Cohésion sociale & territoriale	1 208
Mobilités	4 893
Voirie & eaux pluviales	1 812
Protection de l'environnement & transition énergétique	265
Développement économique & touristique	133
Services à la population	1 509
Investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments & à l'administration	238
<b>Total</b>	<b>12 510</b>

Quant aux **dépenses financières**, d'un montant de 87 K€, elles se limitent essentiellement aux remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés, à hauteur de 80 K€.

<sup>17</sup> Incluant crédits 2026 et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 à reporter.

Dépenses réelles d'investissement <sup>18</sup> [en K€]	Budget primitif 2026
Dépenses d'équipement [chap. 20, 204, 21, 23]	12 510
Dépenses financières [chap. 16, 27]	87
Dépenses d'opérations pour compte de tiers	531
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>13 128</b>

---

<sup>18</sup> Incluant crédits 2026 et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 à reporter.

### c. Structure et gestion de la dette

Durant l'exercice 2025, la Communauté de communes n'a contracté **aucun nouvel emprunt** dans le cadre du budget principal. Parallèlement, elle a procédé **au remboursement anticipé de quatre prêts** (surlignés dans le tableau ci-après). Dans ce contexte, le **montant de l'encours de dette a fortement diminué, s'élevant à 428 766,87 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (soit - 63% par rapport à l'exercice précédent).**

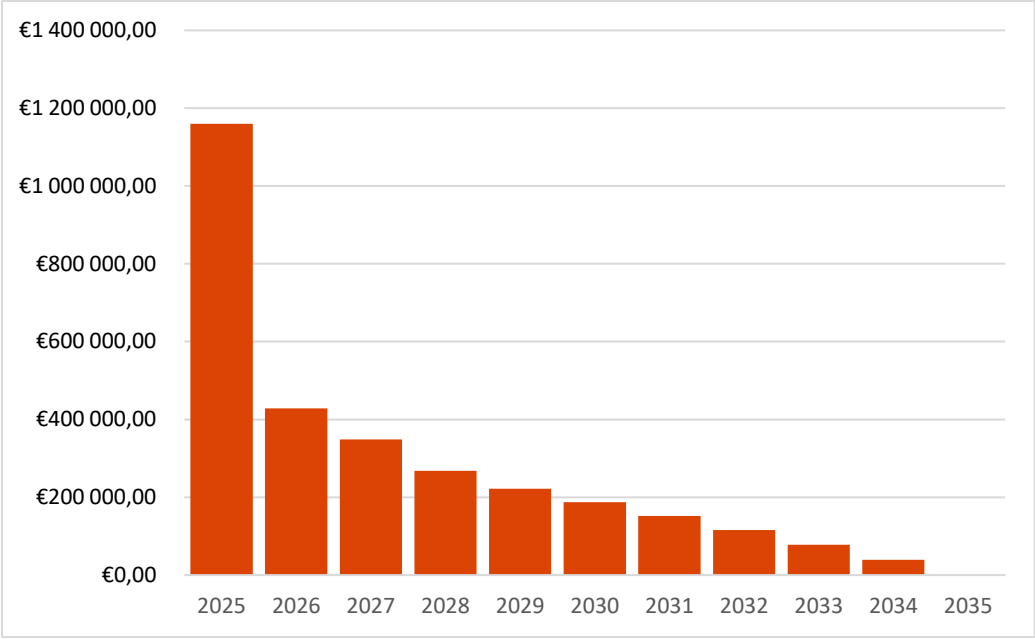
Prêteur	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Année de signature	Montant emprunté à l'origine	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
<i>Crédit agricole Anjou Maine</i>	Fixe	4,01%	A-1	2014	765 000,00 €	438 999,22 €	0,00 €
Banque postale	Fixe	2,70%	A-1	2014	620 000,00 €	351 459,47 €	320 414,63 €
Crédit agricole Anjou Maine	Fixe	2,97%	A-1	2013	686 230,96 €	156 508,80 €	108 352,24 €
<i>Caisse d'épargne Bretagne-PdL</i>	Fixe	4,28%	A-1	2013	500 000,00 €	146 657,88 €	0,00 €
<i>Crédit mutuel</i>	Fixe	4,35%	A-1	2012	180 508,85 €	34 382,63 €	0,00 €
<i>Crédit mutuel</i>	Fixe	4,35%	A-1	2012	165 570,53 €	31 526,49 €	0,00 €
<b>Total</b>						<b>1 159 534,49 €</b>	<b>428 766,87 €</b>

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, la Communauté de communes prévoit de ne contracter **aucun nouvel emprunt**. Avec une épargne brute estimée en 2026 à 2 005 K€ et un montant de l'encours de dette au 31 décembre 2026 de 349 K€, **elle conforte ainsi sa capacité de désendettement, largement inférieure à un an (0,2 année)**. À titre de comparaison, il convient de rappeler que le seuil d'alerte pour les collectivités est fixé à 12,0 ans).

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget principal	Budget primitif 2026
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 (A)	428 766,87 €
Capital remboursé en 2026 (B)	80 048,14 €
Montant de l'encours de dette au 31 décembre 2026 (A-B)	348 718,73 €
Épargne brute	2 004 599,00 €
Capacité de désendettement en années	0,2 année

Le tableau et le graphique ci-après présentent le profil d'extinction de la dette.

Profil d'extinction de la dette / Budget principal	
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	1 159 534,49 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	428 766,87 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2027	348 718,73 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2028	267 800,76 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2029	222 106,68 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2030	187 533,79 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2031	152 017,93 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2032	115 533,39 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2033	78 053,76 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2034	39 551,88 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2035	0,00 €



## d. La politique pluriannuelle d'investissement

### *Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 actualisé (édition 2026) du budget principal*

La Communauté de communes a souhaité se doter d'un **projet de territoire ambitieux**. Adopté par le conseil communautaire en décembre 2019, ce dernier porte l'ambition politique et stratégique des vallées du Haut-Anjou. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques, qui se déclinent en 88 projets et actions structurants.

**Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) constitue la traduction financière de la mise en œuvre de ces projets et actions tout au long de la période 2023-2028.** Outil d'analyse financière prospective, il permet de formaliser, prioriser et planifier les investissements communautaires sur le long terme, dans un objectif de transparence.

**Instrument évolutif**, le PPI a vocation à **être actualisé chaque année**, au vu des modifications et réalisations intervenant en cours d'exercice, en fonction des imprévus, etc. :

- une première version du PPI (édition 2023) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2023 ;
- une seconde version actualisée du PPI (édition 2024) a été approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 ;
- une troisième version actualisée du PPI (édition 2025) a été approuvée par le conseil communautaire en mars 2025.

**Cette nouvelle version actualisée (édition 2026)** est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 5 mars 2026.

**Cf. rapport de présentation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 actualisé (édition 2026) du budget principal, joint en annexe.**

### *Focus sur le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2033 actualisé (édition 2026) Eaux pluviales urbaines*

La Communauté de communes s'est dotée par ailleurs d'un **plan pluriannuel d'investissement (PPI) spécifiquement dédié au service de gestion des eaux pluviales urbaines**, traduction financière de la mise en œuvre non seulement du schéma directeur des eaux pluviales mais également du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées pour sa partie « Eaux pluviales ».

**Établi pour la période 2024-2033**, il a vocation à **être actualisé chaque année** :

- une première version du PPI (édition 2024) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2024 ;

- une seconde version actualisée du PPI (édition 2025) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2025.

**Cette nouvelle version actualisée (édition 2026)** est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 5 mars 2026.

**Cf. rapport de présentation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2033 actualisé (édition 2026) Eaux pluviales urbaines, joint en annexe.**

## Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	3 851 400,00	3 790 310,00	[013] Atténuations de charges	178 750,00	137 890,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	11 285 929,00	11 518 795,00	[70] Produits services, domaines, ventes	4 094 150,00	4 038 530,00
[014] Atténuations de produits	4 247 600,00	4 263 000,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	13 323 685,00	13 625 795,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 763 400,00	3 831 300,00	[731] Fiscalité locale	3 650 091,00	3 724 889,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 444 590,00	3 643 200,00
			[75] Autres produits de gestion courante	144 800,00	144 800,00
[66] Charges financières	39 000,00	11 100,00	[76] Produits financiers	0,00	105 000,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>23 208 329,00</b>	<b>23 435 505,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>24 836 066,00</b>	<b>25 420 104,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 500 000,00	1 537 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	550 000,00	502 000,00
[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>25 708 329,00</b>	<b>25 972 505,00</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>25 386 066,00</b>	<b>25 922 104,00</b>
			<i>Résultat reporté</i>	5 500 000 €	5 500 000 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>25 708 329,00</b>	<b>25 972 505,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>30 886 066,00</b>	<b>31 422 104,00</b>

## Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2026 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2026 *
[20] Immobilisations incorporelles	1 941 638,31	[13] Subventions d'investissement	6 189 271,87
[204] Subventions d'équipement versées	369 447,67	[16] Emprunts et dettes assimilées	6 000,00
[21] Immobilisations corporelles	1 869 011,07	[21] Immobilisations corporelles	0,00
[23] Immobilisations en cours	8 329 680,23	[23] Immobilisations en cours	0,00
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>12 509 777,28</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>6 195 271,87</b>
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 656 276,30
[13] Subventions d'investissement	0,00	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	2 145 082,05
[16] Emprunts et dettes assimilées	86 777,75	[024] Produits des cessions d'immobilisation	0,00
[27] Autres immobilisations financières	0,00		
<b>Dépenses financières</b>	<b>86 777,75</b>	<b>Recettes financières</b>	<b>3 801 358,35</b>
[45] Opérations pour comptes de tiers	531 245,54	[45] Opérations pour comptes de tiers	560 033,72
<b>Dépenses réelles</b>	<b>13 127 800,57</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>10 556 663,94</b>
		[021] Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	502 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 537 000,00
[041] Opérations patrimoniales	1 000 000,00	[041] Opérations patrimoniales	1 000 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>14 629 800,57</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>14 093 663,94</b>
		<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>2 902 709,09</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>14 629 800,57</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>16 996 373,03</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## SECONDE PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

### 1. Le budget annexe Immobilier d'entreprises

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux ateliers-relais. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Communauté de communes compte 9 ateliers-relais, dont 2 ont été construits dans le cadre de crédits-bails et dont la propriété a donc vocation à terme à être transférée aux occupants. Est envisagée durant l'exercice 2026 la vente de l'usine-relais située aux Hauts-d'Anjou à son locataire actuel, en l'occurrence la société Anjou Santé.

Commune	Type	Surface disponible (en m <sup>2</sup> )	Surface louée (en m <sup>2</sup> )	Locataire	Type de bail
Miré	Usine-relais	1 260	1 260	MOM / Yusei Mold	Crédit-bail
Hauts-d'Anjou	Atelier-relais	334	204	Le plat qui roule	COP
Hauts-d'Anjou	Usine-relais	830	830	Anjou Santé	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	DMTP	Bail commercial
Bécon-les-Granits	Atelier-relais	320	320	MAAS	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	Trouillard Point P	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 01	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 02	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Usine-relais	1 500	1 500	Malicorne SA	Crédit-bail

#### *Perspectives budgétaires 2026*

Le budget primitif de l'exercice 2026 est établi sur la base suivante.

S'agissant de la section de fonctionnement :

- les recettes réelles, estimées à 231 K€, proviennent (i) des loyers des ateliers-relais à hauteur de 211 K€ et (ii) du remboursement par certains locataires de la taxe foncière à hauteur de 20 K€ ;
- les dépenses réelles, estimées à 34 K€, sont constituées essentiellement du versement de la taxe foncière à hauteur de 20 K€, des intérêts des emprunts contractés à hauteur de 5 K€, des frais d'entretien courant des ateliers à hauteur de 3 K€, etc.

Section de fonctionnement [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>251</b>	<b>231</b>
- Loyers des ateliers-relais	231	211
- Remboursements de la taxe foncière	20	20
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>37</b>	<b>34</b>
- Versement de la taxe foncière	20	20
- Intérêts des emprunts	8	5
- Frais d'entretien courant des ateliers	3	3
- Autres charges	6	6
<b>Épargne brute</b>	<b>217</b>	<b>198</b>

S'agissant de la section d'investissement (incluant crédits 2026 et les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter) :

- les recettes réelles, estimées à 439 K€, sont constituées (i) des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068), à hauteur de 59 K€, ainsi que (ii) du produit de la cession de l'usine-relais située aux Hauts-d'Anjou à son locataire actuel, en l'occurrence la société Anjou Santé, à hauteur de 380 K€ ;
- les dépenses réelles, estimées à 724 K€, comprennent essentiellement (i) les dépenses d'aménagement d'un éventuel nouvel atelier-relais (à hauteur de 529 K€), (ii) les travaux dans les ateliers existants (à hauteur de 15 K€) et (iii) les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés (à hauteur de 167 K€).

Section d'investissement <sup>19</sup> [en K€]	Budget primitif 2026
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>439</b>
- Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	59
- Produit de la cession d'une usine-relais	380
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>724</b>
- Dépenses d'équipement	544
- Dépenses financières	179

<sup>19</sup> Incluant crédits 2026 et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 à reporter.

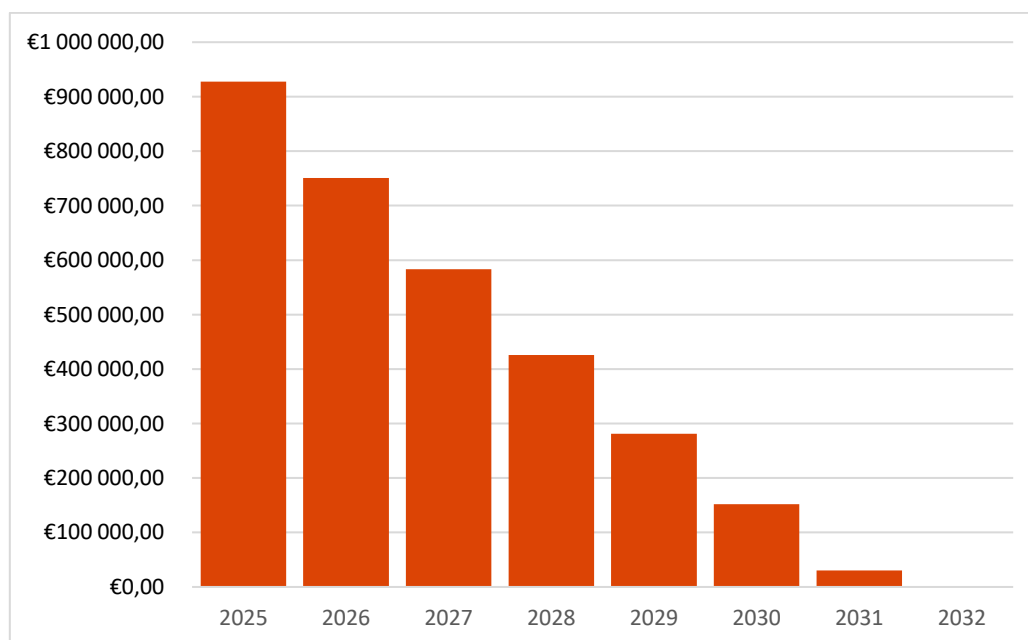
## Structure et gestion de la dette

En matière de gestion de la dette, la Communauté de communes prévoit de ne contracter aucun nouvel emprunt en 2026. Avec une épargne brute estimée en 2026 à 198 K€ et un montant de l'encours de dette au 31 décembre 2026 de 583 K€, la capacité de désendettement pour le budget annexe Immobilier d'entreprises devrait s'élever à 2,9 ans (pour rappel, le seuil d'alerte pour les collectivités est fixé à 12,0 ans).

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget primitif 2026
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 (A)	750 674,81 €
Capital remboursé en 2026 (B)	167 150,03 €
Montant de l'encours de dette au 31 décembre 2026 (A-B)	583 524,78 €
Épargne brute	198 000 €
Capacité de désendettement en années	2,9 années

Le tableau et le graphique ci-après présentent le profil d'extinction de la dette.

Profil d'extinction de la dette / Budget annexe Immobilier d'entreprises	
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	927 463,57 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	750 674,81 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2027	583 524,78 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2028	425 980,85 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2029	281 111,71 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2030	152 173,79 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2031	30 485,12 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2032	0,00 €



*Vue d'ensemble de la section de fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	25 000,00	25 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	20 000,00	20 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	231 400,00	211 200,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00			
[66] Charges financières	7 600,00	5 200,00			
[67] Charges spécifiques	0,00	0,00			
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
<b>Dépenses réelles</b>	<b>36 600,00</b>	<b>34 200,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>251 400,00</b>	<b>231 200,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	185 409,16	209 049,76			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	125 000,00	125 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 000,00	1 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>347 009,16</b>	<b>368 249,76</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>252 400,00</b>	<b>232 200,00</b>
			<i>Résultat reporté</i>	<b>94 609,16</b>	<b>136 049,76</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>347 009,16</b>	<b>368 249,76</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>347 009,16</b>	<b>368 249,76</b>

*Vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025 *	Budget primitif 2026 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025 *	Budget primitif 2026 *
[20] Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	[13] Subventions d'investissement	0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	20 606,32	15 000,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	0,00	529 349,76			
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>20 606,32</b>	<b>544 349,76</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	62 011,64	59 296,37
[16] Emprunts et dettes assimilées	187 305,61	179 205,61	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
			[024] Produits des cessions d'immobilisations	0,00	380 000,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>207 911,93</b>	<b>723 555,37</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>62 011,64</b>	<b>439 296,37</b>
			[021] Virement de la section de fonctionnement	185 409,16	209 049,76
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 000,00	1 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sect°	125 000,00	125 000,00
[041] Opérations patrimoniales	3 000,00	20 000,00	[041] Opérations patrimoniales	3 000,00	20 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>211 911,93</b>	<b>744 555,37</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>375 420,80</b>	<b>793 346,13</b>
<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>47 399,71</b>	<b>48 790,76</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>259 311,64</b>	<b>793 346,13</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>375 420,80</b>	<b>793 346,13</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

## 2. Le budget annexe Zones d'activités économiques

Ce budget annexe retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Dans le présent cas, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Les terrains aménagés au sein des zones d'activités ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (l'objectif d'une opération d'aménagement de zone n'étant justement pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre à court ou moyen terme) ; leur valeur est dès lors décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

En tenant compte des surfaces d'ores et déjà aménagées ainsi que des surfaces qui seront aménagées au cours des prochaines années, la CCVHA devrait disposer à terme de 184 552 mètres carrés de surfaces cessibles (exception faite de la zone de La Grée, dont la gestion a été concédée à Alter) réparties comme suit.

Commune	Zone d'activités économiques	Surface cessible
Erdre-en-Anjou	Zone Les Peupliers	3 080 m <sup>2</sup>
Erdre-en-Anjou	Zone Les Victoires	6 443 m <sup>2</sup>
Les Hauts-d'Anjou	Zone La Fontaine	35 707 m <sup>2</sup>
Les Hauts-d'Anjou	Zone Saint-Jean	6 950 m <sup>2</sup>
Le Lion d'Angers	Zone La Grosse Pierre <sup>20</sup>	11 666 m <sup>2</sup>
Le Lion d'Angers	Zone La Sablonnière <sup>21</sup>	51 737 m <sup>2</sup>
Miré	Zone Le Rochereau	13 116 m <sup>2</sup>
Val d'Erdre-Auxence	Zone Le Vallon	55 853 m <sup>2</sup>
	<b>Total</b>	<b>184 552 m<sup>2</sup></b>

### *Perspectives budgétaires 2026*

Le budget primitif de l'exercice 2026 est établi sur la base suivante.

S'agissant de la section de fonctionnement :

- les recettes réelles, estimées à 355 K€, sont constituées (i) du produit de la cession des terrains aménagés à hauteur de 349 K€ (hypothèse de cession de 14 141 m<sup>2</sup> de parcelles aménagées dont 11 283 m<sup>2</sup> sur la zone de La Sablonnière au Lion d'Angers, 1 800 m<sup>2</sup> sur la zone Le Vallon à Val d'Erdre-Auxence et 1 058 m<sup>2</sup> sur la zone Les Peupliers à Erdre-en-Anjou) et (ii) de la refacturation de frais de bornage à hauteur de 6 K€ ;
- les dépenses réelles, estimées à 733 K€, se répartissent entre (i) dépenses liées aux acquisitions de terrains à hauteur de 261 K€, (ii) frais d'étude et de maîtrise d'œuvre à hauteur de 72 K€ et (iii) dépenses liées aux travaux d'aménagement à hauteur de 400 K€ ;

<sup>20</sup> La surface mentionnée inclue le projet d'extension de la zone sur les terrains dits « Eram / Elivia » (estimé à 11 666 m<sup>2</sup> cessibles).

<sup>21</sup> La surface mentionnée inclue le projet d'extension de la zone sur les terrains dits « Gemin » (estimé à 31 500 m<sup>2</sup> cessibles).

précisons que, sur ces 733 K€ de dépenses, 542 K€ sont consacrées au projet d'extension de la zone de La Sablonnière sur les terrains dits « Gemin » (permettant un accroissement de surface cessible à terme de 31 500 m<sup>2</sup>).

Section de fonctionnement [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>627</b>	<b>355</b>
- <i>Produit de la cession des terrains aménagés</i>	621	349
- <i>Refacturation de frais de bornage</i>	6	6
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>949</b>	<b>733</b>
- <i>Acquisition de terrains</i>	0	261
- <i>Frais d'études et maîtrise d'œuvre</i>	54	72
- <i>Travaux d'aménagement</i>	905	400

S'agissant de la section d'investissement, il convient de rappeler les avances du budget principal réalisées durant l'exercice 2023, à hauteur de 1 668 K€, afin d'équilibrer le budget annexe.

### Structure et gestion de la dette

En matière de gestion de la dette, la Communauté de communes n'a contracté et prévoit de ne contracter **aucun emprunt** dans le cadre du budget annexe Zones d'activités économiques.

### Focus sur la trajectoire pluriannuelle

Dans l'hypothèse où la Communauté de communes parviendrait à terme à vendre l'ensemble des parcelles aménagées, elle pourrait alors escompter percevoir des recettes d'un montant total de 5 944 K€.

Zone d'activités économiques	Surface cessible en m <sup>2</sup>	Surface cédée en 2026		Surface cédée à partir de 2027		Estimation des recettes totales (I+II)
		Surface en m <sup>2</sup>	Estimat° recettes (I)	Surface en m <sup>2</sup>	Estimat° recettes (II)	
Les Peupliers	3 080	1 058	22 160 €	2 022	40 440 €	62 600 €
Les Victoires	6 443	0	0 €	6 443	225 505 €	225 505 €
<i>La Grée</i>	-	-	-	-	-	300 000 €
La Fontaine	35 707	0	0 €	35 707	1 249 745 €	1 249 745 €
Saint-Jean	6 950	0	0 €	6 950	139 000 €	139 000 €
La Grosse Pierre	11 666	0	0 €	11 666	874 950 €	874 950 €
La Sablonnière	51 737	11 283	295 495 €	40 454	1 415 890 €	1 711 385 €
Le Rochereau	13 116	0	0 €	13 116	262 320 €	262 320 €
Le Vallon	55 853	1 800	37 000 €	54 053	1 081 060 €	1 118 060 €
<b>Total</b>	<b>184 552</b>	<b>14 141</b>	<b>354 655 €</b>	<b>170 411</b>	<b>5 588 910 €</b>	<b>5 943 565 €</b>

Parallèlement, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le montant total des dépenses d'aménagement devant être engagées à terme afin de pouvoir finaliser l'ensemble des zones d'activités (exception faite de la zone de La Grée, dont la gestion a été concédée à Alter) est estimé à 5 826 K€.

Zone d'activités économiques	Estimation des dépenses d'amgt / Exercice 2026 (I)	Estimation des dépenses d'amgt / Exercice 2027 et suivants (II)	Estimation des dépenses totales (I+II)
Les Peupliers	1 000 €	50 000 €	51 000 €
Les Victoires	8 000 €	0 €	8 000 €
<i>La Grée</i>	-	-	-
La Fontaine	0 €	1 700 000 €	1 700 000 €
Saint-Jean	0 €	295 000 €	295 000 €
La Grosse Pierre	181 000 €	578 000 €	759 000 €
La Sablonnière	542 000 €	1 910 000 €	2 452 000 €
Le Rochereau	0 €	160 000 €	160 000 €
Le Vallon	1 000 €	400 000 €	401 000 €
<b>Total</b>	<b>733 000 €</b>	<b>5 093 000 €</b>	<b>5 826 000 €</b>

Par conséquent, la trajectoire pluriannuelle du budget annexe Zones d'activités économiques peut être établie comme suit.

Section de fonctionnement	
Dépenses réelles de fonctionnement cumulées	5 826 000 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement cumulées <sup>22</sup>	1 433 082 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>7 259 082 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement cumulées	5 943 565 €
Recettes d'ordre de fonctionnement cumulées <sup>23</sup>	0 €
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>5 943 565 €</b>
<b>Excédent reporté de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement</b>	<b>643 108 €</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 672 409 €</b>

Section d'investissement	
Dépenses réelles d'investissement cumulées <sup>24</sup>	1 668 366 €
Dépenses d'ordre d'investissement cumulées <sup>25</sup>	0 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 668 366 €</b>
Recettes d'ordre d'investissement cumulées <sup>26</sup>	1 433 082 €
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 433 082 €</b>
<b>Excédent reporté de l'exercice 2025 de la section d'investissement</b>	<b>337 017 €</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>101 733 €</b>

Au vu des hypothèses retenues, il apparaît donc que le résultat cumulé de la section de fonctionnement pourrait s'élever à - 672 K€ et celui de la section d'investissement à + 102 K€ lors de la clôture du budget annexe. Dans ce contexte, par prudence, il est préconisé de ne pas inscrire au plan pluriannuel d'investissement du budget principal les recettes correspondant au remboursement des avances.

<sup>22</sup> Correspondant au stock final au 31 décembre 2025.

<sup>23</sup> Correspondant au stock final à la clôture du budget annexe.

<sup>24</sup> Correspondant au remboursement auprès du budget principal des avances pour un montant de 1 668 366 €.

<sup>25</sup> Correspondant au stock final à la clôture du budget annexe.

<sup>26</sup> Correspondant au stock final au 31 décembre 2025.

*Vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement*

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	948 900,00	733 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	626 775,00	354 655,00
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	[75] Autres produits de gestion courante	5,00	5,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>948 905,00</b>	<b>733 005,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>626 780,00</b>	<b>354 660,00</b>
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 565 488,58	1 433 082,36	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 434 016,11	1 373 362,21
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>2 514 393,58</b>	<b>2 166 087,36</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>2 060 796,11</b>	<b>1 728 022,21</b>
			<i>Résultat reporté</i>	<i>455 864,91</i>	<i>643 108,35</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>2 514 393,58</b>	<b>2 166 087,36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>2 516 661,02</b>	<b>2 371 130,56</b>

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes d'investissement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
<b>Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 434 016,11	1 373 362,21	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 565 488,58	1 433 082,36
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>1 434 016,11</b>	<b>1 373 362,21</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>1 565 488,58</b>	<b>1 433 082,36</b>
<i>Solde d'exécution reporté</i>				<i>204 610,84</i>	<i>337 017,06</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>1 434 016,11</b>	<b>1 373 362,21</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>1 770 099,42</b>	<b>1 770 099,42</b>

### 3. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif (SPAC) ainsi qu'au service public d'assainissement non collectif (SPANC). Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Compétente en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes assure la gestion :

- du service public d'assainissement collectif (SPAC), et notamment la gestion et le contrôle des raccordements ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau de collecte et de transport des eaux usées, l'exploitation et le renouvellement des stations de traitement et le suivi de l'élimination des boues produites ; au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le territoire communautaire compte 29 principaux systèmes d'assainissement collectif, 25 étant gérés en régie et 4 dans le cadre d'une délégation de service public (systèmes du Lion d'Angers, d'Andigné, de Thorigné-d'Anjou et de Châteauneuf-sur-Sarthe) ;
- du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

#### *Perspectives budgétaires 2026 : la section d'exploitation*

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 2 863 K€**. Elles sont essentiellement constituées :

- du produit de la redevance d'assainissement collectif, à hauteur de 2 528 K€ ;
- du produit de la participation au financement de l'assainissement collectif, à hauteur de 150 K€ ;
- du produit de la redevance performance des réseaux, à hauteur de 100 K€ (ce produit est intégralement reversé auprès de l'agence de l'eau) ;
- du produit des contrôles des installations d'assainissement non collectif, à hauteur de 45 K€ ;
- du produit des contrôles au raccordement au réseau d'assainissement collectif, à hauteur de 37 K€.

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 1 318 K€** :

- les services extérieurs (chapitres 61 et 62) constituent en 2026 le premier poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 601 K€ ; sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, d'exploitation, etc. ;
- les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) constituent en 2026 le second poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 290 K€ (remboursement auprès du budget principal du personnel mis à disposition pour la mise en œuvre de la compétence Assainissement) ;
- les achats (chapitre 60) constituent en 2026 le troisième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 232 K€ : y figurent principalement les dépenses liées à la consommation d'eau et d'électricité pour les stations et installations gérées en régie ;

- les impôts, taxes et versements assimilés (chapitre 63) constituent en 2026 le quatrième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 100 K€ (reversement auprès de l'agence de l'eau du produit de la redevance performance des réseaux) ;
- les charges financières (chapitre 66) constituent en 2026 le cinquième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 75 K€ (intérêts des emprunts contractés).

Section d'exploitation [en K€]	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>2 747</b>	<b>2 863</b>
- <i>Produit de la redevance d'assainissement collectif</i>	2 442	2 528
- <i>Produit de la participation au financement de l'assainissement collectif</i>	150	150
- <i>Produit de la redevance performance des réseaux</i>	70	100
- <i>Produit contrôles des installations d'assainissement non collectif</i>	45	45
- <i>Produit contrôles au raccordement au réseau d'assainissement collectif</i>	37	37
- <i>Autres produits</i>	3	3
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 277</b>	<b>1 318</b>
- <i>Services extérieurs</i>	600	601
- <i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	273	290
- <i>Achats</i>	227	232
- <i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	70	100
- <i>Charges financières</i>	87	75
- <i>Autres charges</i>	21	21
<b>Épargne brute</b>	<b>1 472</b>	<b>1 547</b>

### *Perspectives budgétaires 2026 : la section d'investissement*

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1 684 K€** (incluant crédits 2026 et les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter). Elles sont constituées des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes pour les différentes opérations de travaux programmées dans le cadre du schéma directeur des eaux usées ; ces dernières sont versées par l'agence de l'eau (1 397 K€) ainsi que par le conseil départemental (287 K€).

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, **les dépenses réelles d'investissement sont estimées à 5 520 K€** (incluant crédits 2026 et les restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter). Parmi ces dernières, il convient de distinguer (i) les dépenses d'équipement, à hauteur de 5 173 K€, (ii) les dépenses financières, en l'occurrence les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés, à hauteur de 347 K€.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 5 173 K€, se répartissent entre :

- les opérations de travaux programmées au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées : 2 819 K€ ;
- les opérations de travaux non programmées au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées : 359 K€ ;
- l'investissement courant consacré aux réseaux, aux équipements et aux stations : 391 K€ ;
- autres : 1 603 K€<sup>27</sup>.

Section d'investissement <sup>28</sup> [en K€]	Budget primitif 2026
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 684</b>
- <i>Subventions d'investissement agence de l'eau et conseil départemental</i>	1 684
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 520</b>
- <i>Dépenses d'équipement</i>	5 173
- <i>Dont opérations de travaux inscrites au schéma directeur eaux usées</i>	2 819
- <i>Dont opérations de travaux non inscrites au schéma directeur eaux usées</i>	359
- <i>Dont investissement courant consacré aux réseaux, équipements et stations</i>	391
- <i>Dont autres</i>	1 603
- <i>Dépenses financières</i>	347

### *La politique pluriannuelle d'investissement*

La Communauté de communes s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour le budget annexe Assainissement, traduction financière de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Établi pour la période 2024-2033, il a vocation à être actualisé chaque année :

- une première version du PPI (édition 2024) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2024 ;
- une seconde version actualisée du PPI (édition 2025) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2025.

Cette nouvelle version actualisée (édition 2026) est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 5 mars 2026.

**Cf. rapport de présentation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2033 actualisé (édition 2026) du budget annexe Assainissement, joint en annexe.**

<sup>27</sup> Dépenses inscrites au budget primitif de l'exercice 2026, dans un objectif d'équilibre de la section d'investissement.

<sup>28</sup> Incluant crédits 2026 et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 à reporter.

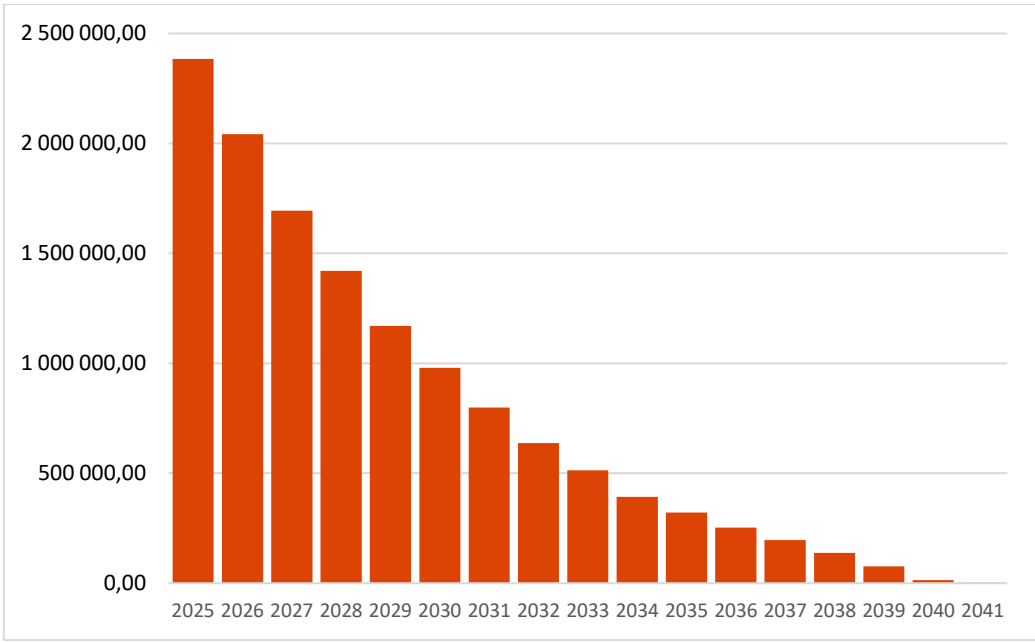
## Structure et gestion de la dette

En matière de gestion de la dette, la Communauté de communes prévoit de ne contracter aucun nouvel emprunt en 2026. Avec une épargne brute estimée en 2026 à 1 547 K€ et un montant de l'encours de dette au 31 décembre 2026 de 1 695 K€, la capacité de désendettement pour le budget annexe Assainissement devrait s'élever à 1,1 année (pour rappel, le seuil d'alerte pour les collectivités est fixé à 12,0 ans).

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget annexe Assainissement	Budget primitif 2026
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 (A)	2 042 541,16 €
Capital remboursé en 2026 (B)	347 810,98 €
Montant de l'encours de dette au 31 décembre 2026 (A-B)	1 694 730,18 €
Épargne brute	1 546 770,00 €
Capacité de désendettement en années	1,1 année

Le tableau et le graphique ci-après présentent le profil d'extinction de la dette.

Profil d'extinction de la dette / Budget annexe Assainissement	
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	2 384 139,45 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	2 042 541,16 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2027	1 694 730,18 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2028	1 419 806,39 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2029	1 169 755,06 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2030	979 280,15 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2031	799 007,42 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2032	637 560,19 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2033	513 946,45 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2034	392 667,15 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2035	321 591,37 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2036	252 824,09 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2037	196 352,12 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2038	137 881,50 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2039	77 323,09 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2040	14 582,95 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2041	2 916,27 €
Montant de l'encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2042	0,00 €



*Vue d'ensemble de la section d'exploitation*

Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	896 500,00	932 800,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	2 747 000,00	2 862 600,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	273 150,00	289 730,00	[75] Autres produits de gestion courante	400,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	10 500,00	10 500,00			
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>1 180 150,00</b>	<b>1 233 030,00</b>	<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>2 747 400,00</b>	<b>2 863 000,00</b>
[66] Charges financières	87 000,00	74 800,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	8 500,00	8 500,00	[77] Produits spécifiques	100,00	100,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00	1 500,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 277 150,00</b>	<b>1 317 830,00</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>2 747 500,00</b>	<b>2 863 100,00</b>
[023] Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	2 642 866,16			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 196 000,00	1 225 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	475 500,00	500 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>3 473 150,00</b>	<b>5 185 696,16</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>3 223 000,00</b>	<b>3 363 100,00</b>
			<b>Résultat reporté</b>	<b>1 385 799,36</b>	<b>1 822 596,16</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>3 473 150,00</b>	<b>5 185 696,16</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>4 608 799,36</b>	<b>5 185 696,16</b>

*Vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2026 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2026 *
[20] Immobilisations incorporelles	354 717,66	[13] Subventions d'investissement	1 683 677,94
[21] Immobilisations corporelles	302 690,15		
[23] Immobilisations en cours	4 515 713,56		
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>5 173 121,37</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>1 683 677,94</b>
[16] Emprunts et dettes assimilées	347 100,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00
		[106] Réserves	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 520 221,37</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>1 683 677,94</b>
		[021] Virement de la section d'exploitation	2 642 866,16
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	500 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 225 000,00
[041] Opérations patrimoniales	300 000,00	[041] Opérations patrimoniales	300 000,00
<b>DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>6 320 221,37</b>	<b>RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE</b>	<b>5 851 544,10</b>
		<i>Solde d'exécution reporté</i>	<b>468 677,27</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>6 320 221,37</b>	<b>TOTAL DES RECETTES CUMULÉES</b>	<b>6 320 221,37</b>

(\*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.